

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P.2098-LAS-178

1. OBJET DU PROJET ET DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 11 mai 2015 sur le premier projet de règlement no P.2098-LAS-178, le conseil a adopté à sa séance du 1er juin 2015 un second projet de règlement, portant le numéro P.2098-LAS-178 intitulé « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à créer la zone H04-37 à même une partie de la zone H04-19, afin d'agrandir la zone H04-29 à même une partie de la zone H04-19 et d'inclure des dispositions spéciales pour la zone H04-19 (secteur Riverside). »

L'objet de ce projet de règlement vise à agrandir la zone H04-29 à même une partie de la zone H04-19 et créer la zone H04-37 à même une partie de la zone H04-19 afin de revenir aux limites d'origine du secteur Riverside et d'ajouter des dispositions spéciales applicables pour le secteur. L'objectif est d'assurer une flexibilité règlementaire en respect des caractéristiques du secteur.



Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Une demande relative aux dispositions ayant pour objet :

1. D'agrandir la zone H04-29 à même une partie de la zone H04-19, peut provenir de la zone concernée **H04-29** et des zones contiguës H03-16, C03-17, P04-18, H04-19, P04-20, H03-09, de la zone concernée **H04-19** et des zones contiguës H04-29, C04-28, P04-17, P04-30, P04-16, H04-15, H04-07, H04-06, H04-05, P04-21 et P04-20 ;
2. De créer la zone H04-37 à même une partie de la zone H04-19 peut provenir de la zone concernée **H04-19** et des zones contiguës H04-29, C04-28, P04-17, P04-30, P04-16, H04-15, H04-07, H04-06, H04-05, P04-21 et P04-20;
3. La composition architecturale, les revêtements extérieurs, les toitures, les garages et abris d'auto et les stationnements peut provenir de la zone concernée **H04-29** et des zones contiguës H03-16, C03-17, P04-18, H04-19, P04-20, H03-09, de la zone concernée **H04-19** et des zones contiguës H04-29, C04-28, P04-17, P04-30, P04-16, H04-15, H04-07, H04-06, H04-05, P04-21 et P04-20.

Ces dispositions sont réputées constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à la zone mentionnée. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toutes zones contiguës d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

2. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, une demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite ;
- être reçue au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le 19 juin 2015 à midi ;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

3. PERSONNES INTÉRESSÉES

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande et les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la secrétaire d'arrondissement, 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

4. ABSENCE DE DEMANDES

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

5. DESCRIPTION DES ZONES ET CONSULTATION DU PROJET

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

DONNÉ À LASALLE, ce 11 juin 2015.

Hellen Dionne
Secrétaire d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

TO INTERESTED PERSONS HAVING THE RIGHT TO SIGN AN APPLICATION FOR THE APPROVAL BY REFERENDUM

SECOND DRAFT BYLAW NO. P.2098-LAS-178

1. PURPOSE OF THE DRAFT AND APPROVAL BY REFERENDUM

Following the public consultation meeting held on May 11, 2015 on the first draft bylaw number P.2098-LAS-178, the Council has adopted at its meeting of June 1st, 2015 a second draft bylaw bearing No. P.2098-LAS-178 entitled « Bylaw amending Zoning Bylaw No. 2098 so as to create Zone H04-37 within a part of Zone H04-19 and to enlarge Zone H04-29 within a part of Zone H04-19 in order to include special dispositions for Zone H04-19 (Riverside area). »



The purpose of this Draft Bylaw is to enlarge Zone H04-29 within a part of Zone H04-19 and to create Zone H04-37 within a part of Zone H04-19 so as to return to the limits origin of the Riverside area and add special provisions for the sector. The objective is to ensure regulatory compliance flexibility characteristics of the area.

This second Draft contains provisions that could be the object of an application by interested persons in the zone concerned and contiguous zones such that a bylaw

that contains them be submitted for their approval in conformity with The Act Respecting Elections and Referendums in Municipalities.

An application relative to the provisions having as its purpose :

1. To enlarge Zone H04-29 within a part of lot Zone H04-19 may originate from concerned Zone H04-29 and from contiguous Zones H03-16, C03-17, P04-18, H04-19, P04-20, H03-09 and from concerned **H04-19** and from contiguous Zones H04-29, C04-28, P04-17, P04-30, P04-16, H04-15, H04-07, H04-06, H04-05, P04-21 and P04-20 ;
2. To create Zone H04-37 within a part of Zone H04-19 may originate from concerned Zone **H04-19** and from contiguous Zones H04-29, C04-28, P04-17, P04-30, P04-16, H04-15, H04-07, H04-06, H04-05, P04-21 and P04-20.
3. The architectural composition , siding , roofs , garages and carports and parking may come from concerned Zone H04-29 and contiguous Zones H03-16, C03-17, P04-18, H04-19, P04-20, H03-09 and from concerned Zone **H04-19** and contiguous Zones H04-29, C04-28, P04-17, P04-30, P04-16, H04-15, H04-07, H04-06, H04-05, P04-21 and P04-20

These provisions are deemed to constitute a separate provision applying separately to each zone named. Such an application intends that the bylaw containing this provision be submitted for the approval of those persons qualified to vote in the zone to which it applies and the contiguous zone from which a valid application is submitted, with regard to the provision.

2. CONDITIONS FOR A VALID APPLICATION

To be valid, an application must:

- indicate the provision being addressed, and the zone from which it is submitted and should the case arise indicate the zone from which the application is made;
- be received at the office of the *Secrétaire d'arrondissement* no later than June 19, 2015 at noon;
- be signed by at least 12 interested persons from the zone from which the application is submitted, or at least the majority of them if the number of interested persons in the zone does not exceed 21.

3. INTERESTED PERSONS

Information required to determine who are the interested persons having the right to sign an application and the manner in which a legal person may exercise the right to sign an application may be obtained at the office of the *Secrétaire d'arrondissement*, 55 avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

4. ABSENCE OF APPLICATIONS

All provisions of the second draft that are not subject to any valid application can be included in the bylaw that will not require approval by eligible voters.

5. DESCRIPTION OF THE ZONES AND CONSULTATION OF THE DRAFT

The draft bylaw may be consulted at the office of the *Secrétaire d'arrondissement*, located at 55 avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

GIVEN AT LASALLE, this June 11, 2015.

Hellen Dionne
Secrétaire d'arrondissement